

Réforme de la réglementation

étant donné que 30 p. 100 de notre produit national brut provient des exportations.

Pourquoi avons-nous besoin d'une conférence territoriale fédérale-provinciale? C'est surtout parce que la réglementation nous est imposée non seulement par le gouvernement fédéral, mais également par les provinces et les municipalités. Il y a énormément de chevauchement et de double emploi. Les règlements imposés sont extrêmement complexes. Ils nuisent souvent à la libre entreprise. En raison du partage des champs de compétence, il est très important que nous nous attaquions à ce problème tant au niveau fédéral que provincial.

Depuis une dizaine d'années, en raison de l'attitude antagoniste du gouvernement fédéral, ce dernier n'entretient pas de très bonne relations avec les provinces. Il n'y a donc plus le même climat de collaboration entre les deux paliers. Et cela s'est fait au détriment non seulement des citoyens, mais également des entreprises.

Nous avons eu tendance à édifier des obstacles et à promulguer toutes sortes de règlements qui entravent les échanges et le commerce. Je me souviens d'une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce de l'Ontario, qui analysait les conséquences de la réglementation et des divers obstacles au libre-échange entre les provinces, où il était dit qu'il y avait davantage de barrières et d'obstacles au Canada qu'au sein de la Communauté économique européenne. Il faut que cela cesse. Notre économie doit former un tout. Nous devons comprendre que nous avons un système fédéral et rétablir la coopération politique et économique sans laquelle nous ne sommes rien. Ce genre de conférence permettra de raviver l'esprit de collaboration et ouvrira certainement la voie à la déréglementation qui s'impose dans de nombreux secteurs. A l'heure actuelle, le secteur du camionnage subit le contrecoup de la déréglementation aux États-Unis. Le camionnage est presque exclusivement réglementé par les gouvernements provinciaux. Il doit bien exister un moyen d'uniformiser davantage les règles et les règlements relatifs au camionnage dans les différentes provinces et de les rendre plus compatibles entre eux.

Il existe par ailleurs une confusion profonde au sujet des codes du travail et de la santé et la sécurité au travail. Bien des entreprises n'observent pas les règlements tout simplement parce qu'on en promulgue à profusion. Le problème de l'emploi nous préoccupe et on entend beaucoup parler à la Chambre de la nécessité de créer des emplois. Nous sommes parfois inefficaces parce que même si nous implorons l'industrie et tout le monde de prendre des initiatives pour créer des emplois, nous leur mettons des bâtons dans les roues en leur imposant le fardeau d'une réglementation excessive. Voilà un bel exemple de l'inefficacité de la Chambre.

La conférence fédérale-provinciale dont je parle n'est qu'une des nombreuses initiatives que l'on prendra, du moins je l'espère. C'est un objectif louable et c'est un moyen très pratique et très sensé. On peut également envisager d'autres tactiques en suivant notamment la suggestion de l'Association des manufacturiers canadiens qui consiste à imposer un moratoire de deux ans sur les nouveaux règlements qui ne contribuent pas directement à la croissance économique. Cette proposition a été faite en 1982. Par ailleurs, il me semble que tous les règlements et tous les organismes de réglementation devraient pouvoir être remis en question périodiquement pour qu'ils ne durent pas éternellement sans contrôle obligatoire.

Je le répète, les pouvoirs publics peuvent ouvrir la voie en s'engageant, à tous les échelons, à réduire la nombre de règlements. La déréglementation est inévitable au Canada. La plupart des Canadiens admettent que pour que ce pays se développe et prospère, il faut devenir plus concurrentiels, plus dynamiques et se tourner davantage vers les marchés. Je crois que les Canadiens ne supporteront plus les politiques interventionnistes comme celles que nous avons depuis dix ans, où les déficits sont énormes et les règlements prolifèrent.

D'après nous, et je suis certain que bien des députés sont du même avis, l'expérience américaine de la déréglementation des transports, des communications et des finances, les différentes initiatives de libre-échange qui sont en cours, à en juger d'après les négociations du GATT, ainsi que la tendance à assouplir le climat économique, nous indiquent qu'il faudrait s'atteler à la tâche. Je crois que les entreprises de notre pays sont suffisamment fortes pour soutenir la concurrence des meilleures d'entre elles sur le marché international si on les libère du fardeau qu'on leur impose et si on les laisse fonctionner en roue libre. Nos hommes d'affaires et nos industries se réjouiraient de pouvoir évoluer librement dans le milieu compétitif souple dont je parle. Le gouvernement ne devrait pas retarder plus longtemps cette déréglementation. Nous n'avons pas besoin de l'importer des États-Unis. Nous sommes un pays unique et souverain. Nous pouvons adopter à l'égard de la déréglementation une attitude bien canadienne et l'appliquer de façon réfléchie et ordonnée en consultation avec d'autres gouvernements et avec le monde des affaires. Il s'agit d'un défi que nous avons tous à relever. La motion à l'étude représente un pas de plus dans la voie qui va nous permettre de relever ce défi et de réaliser cet objectif. Je recommande à la Chambre de la considérer favorablement.

● (1620)

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir l'occasion de parler de la réforme de la réglementation. C'est un sujet auquel le gouvernement a accordé l'importance qu'il mérite. Il est évident que je diverge d'opinion sur ce point avec mon honorable ami de Végréville.

En période de difficultés économiques, la réforme de la réglementation est encore plus importante qu'en temps normal. C'est pourquoi le gouvernement s'efforce depuis plusieurs années de promouvoir une réforme permettant d'assurer une efficacité maximum et de faire en sorte que la réglementation gêne le moins possible le secteur privé.

La motion à l'étude recommande que le gouvernement fédéral organise une conférence fédérale-provinciale-territoriale sur la réforme de la réglementation. C'est la substance de la motion qui reconnaît par le fait même qu'aucun palier de gouvernement ne peut à lui seul résoudre la multitude de questions que pose la réforme de la réglementation. D'ailleurs, mon honorable ami a dit lui-même que le gouvernement fédéral devait régler ce problème avec d'autres paliers de gouvernement, c'est-à-dire par exemple avec les gouvernements provinciaux et les autorités municipales. La réforme de la réglementation a vraiment été lancée au Canada à la suite d'une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, en